



Bruxelles le 15 février 2012

Réponse du Collège aux interpellations concernant le dossier Recamix à Neder-Over-Hembeek.

Lundi 13 février j'ai interrogé l'Echevin de l'Urbanisme au Conseil Communal à propos de la demande de permis pur le projet Recamix à Neder-Over-Heembeek.

Il me semble qu'en l'état ce type d'installation n'a pas sa place à une si grande proximité des habitations.

Comme pour d'autres dossiers par le passé, j'ai regretté que l'on n'ai pas à la Ville de Bruxelles une vision prospective du développement urbanistique de Neder-Over-Heembeek et des ses différents quartiers. Comment assurer le développement économique alors que l'on se situa dans une zone de forte augmentation de la population, quels équipements sont-ils à prévoir, sur quelles bases dialoguer avec le Port de Bruxelles etc.

Heureusement le Port avait bien prévu de conditionner la convention avec l'entreprise Recamix à l'obtention d'un permis d'urbanisme et d'environnement.

J'ai également regretté que l'information préalable à l'enquête publique, à faire auprès des habitants, telle que prévue par la convention de 99 n'ai pas été mise en œuvre.

Dans sa réponse l'échevin de l'Urbanisme a laissé entendre que la mise en œuvre de la convention serait impraticable, parce qu'il faudrait prévenir chaque habitant par recommander. Et il a également indiqué qu'il était en contact permanent avec ceux-ci.

Dans sa réponse il a dit aussi qu'il présiderait la commission de concertation et qu'il proposerait au collège de donner un avis négatif à la demande.

C'est un enterrement de premier ordre dont je ne peux que me féliciter. Cependant je reste convaincue qu'un plan d'aménagement ou un schème de développement est indispensable si l'on veut réussir le mieux vivre à Neder-Over-Heembeek et non pas gérer au coup par coup. En plus l'application du principe de la participation et de l'information me paraissent faire défaut ici.

Marie Nagy - Chef de groupe (0475 / 31.71.07)